

La Contribution des Consommateurs : le « plan d'urgence pouvoir d'achat »

12 mesures concrètes pour une progression durable du pouvoir d'achat de 9 milliards d'euros



Table des matières

I.	ι	In plan d'urgence, pour une progression durable du pouvoir d'achat	3
	1. sar	Plus de 9 milliards de pouvoir d'achat gagnables dans les dépenses contraintes, ns peser sur les finances publiques	3
	2. con	Vers un modèle de consommation durable, soutenu et priorisé par les nsommateurs eux-mêmes	3
II.		12 mesures concrètes pour libérer du pouvoir d'achat et promouvoir une ommation vertueuse	4
	1.	Répercuter les baisses des cours des matières agricoles sur les prix alimentaires .	4
	2. pro	Supprimer le mécanisme de marge garantie pour la grande distribution sur les duits alimentaires	4
	3.	Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire	5
	4. bar	Faciliter le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte	5
	5. per	Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de formance énergétique atteint	6
	6.	Appliquer strictement le principe « pollueur-payeur » pour l'eau potable	6
	7.	Allonger la durée de garantie légale, en fonction de la durée de vie des produits	7
	8.	Encadrer les loyers dans les zones tendues de l'ensemble du territoire	7
	9.	Faciliter le changement et la comparaison des assurances santé	7
	10.	Réguler les dépassements d'honoraires	8
	11.	. Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis	8
	12.	Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles	9
Αı	nnex	xe méthodologique	10
	Alir	mentation	10
	Banque		
	Energie / Environnement		
	Tra	nsports	12





I. Un plan d'urgence, pour une progression durable du pouvoir d'achat

1. Plus de 9 milliards de pouvoir d'achat gagnables dans les dépenses contraintes, sans peser sur les finances publiques

Pour apporter une réponse à ce qui a été analysé comme une crise du pouvoir d'achat, le président de la République et le gouvernement ont présenté en décembre 2018 un plan d'augmentation des revenus et de diminution de certaines taxes, pour un total de 10 milliards d'euros.

Pour autant, ce plan ne peut pas être la seule réponse. Coûteuses pour les finances publiques, ces mesures auront des conséquences à terme sur l'endettement et par conséquent sur le niveau des prélèvements obligatoires, notamment sur les consommateurs. En outre, leur pérennité n'est pas garantie.

C'est pourquoi l'UFC – Que Choisir tient à rappeler que le pouvoir d'achat doit être abordé dans ses deux aspects conjointement : le niveau des revenus mais aussi celui des prix. Notre association présente donc un plan d'urgence pour le pouvoir d'achat des Français, qui vise, en s'attaquant à diverses rentes ou à des dysfonctionnements de marché, à rendre aux consommateurs au moins 9 milliards d'euros par an. Ces propositions concrètes concernent d'abord les secteurs de dépenses contraintes, comme l'alimentation, la santé, l'énergie, la banque ou encore les transports. En outre, cet ensemble de mesures ne pèse pas sur les dépenses publiques. Ce plan, complémentaire au volet « revenus » annoncé par le président de la République et qui en doublera l'ampleur, permettrait en outre un choc de demande, favorable à la croissance économique.

2. Vers un modèle de consommation durable, soutenu et priorisé par les consommateurs eux-mêmes

Au-delà des légitimes attentes sur le pouvoir d'achat des Français, ce plan porte une vision plus large : l'orientation des comportements de tous les acteurs vers une consommation plus vertueuse, respectueuse de la santé et de l'environnement des citoyens et qui garantit à tous, sur tout le territoire, l'accès aux biens et services essentiels. L'UFC – Que Choisir n'a jamais promu le « consommer toujours plus », et réaffirme par ces mesures sa vision d'un « consommer mieux », notamment à travers le développement de l'économie circulaire.

Cette vision se doit d'être partagée et portée par les consommateurs eux-mêmes. C'est pourquoi notre association met aujourd'hui sur la place publique les 12 mesures concrètes de son plan et appelle les consommateurs à le soutenir sur www.quechoisir.org, et à choisir parmi l'ensemble les trois mesures qu'il leur semble le plus prioritaire de mettre en œuvre. La participation de l'ensemble des consommateurs donnera de la force à ce plan, qui sera naturellement relayé par l'UFC – Que Choisir et ses associations locales dans le cadre du Grand débat national.





II. 12 mesures concrètes pour libérer du pouvoir d'achat et promouvoir une consommation vertueuse

1. Répercuter les baisses des cours des matières agricoles sur les prix alimentaires

Présentation de la mesure : bien que la matière première agricole représente une part significative du prix de vente des aliments peu transformés tels que le lait ou la viande fraiche, on constate dans certains cas que les niveaux de prix en rayon n'ont pas entièrement suivi les récentes baisses de prix des ingrédients agricoles. En effet, à la faveur de ces baisses, certains industriels ou distributeurs ont accru leurs marges en ne répercutant pas les baisses, ou seulement de manière incomplète. Par exemple, alors que le prix agricole du lait a baissé de près de 30 % entre 2014 et 2017, le prix de la bouteille de lait demi-écrémé a quant à lui augmenté en rayon de plus de 5 % sur la même période. Cela a pour effet de léser les consommateurs, notamment les plus modestes, qui sont privés des baisses de prix.

Pour éviter ces captations de marges, la loi prévoit depuis 2005 un dispositif applicable aux fruits et légumes : le coefficient multiplicateur. Dans le cas où le prix en rayon est anormalement élevé par rapport au prix agricole, on fixe alors un prix de vente maximal en multipliant le prix agricole par ce coefficient multiplicateur. La proposition formulée par l'UFC-Que Choisir est d'étendre ce dispositif à l'ensemble des produits alimentaires de base, peu ou pas transformés.

Gain de pouvoir d'achat : 340 millions d'euros par an, rien que sur le lait de consommation, les viandes fraîches bovines et le filet de poulet

2. Supprimer le mécanisme de marge garantie pour la grande distribution sur les produits alimentaires

Présentation de la mesure : présentée comme une mesure de soutien au revenu agricole, la hausse du seuil de revente à perte, intervenue au 1er février, est une des dispositions les plus importantes de la récente Loi Agriculture-Alimentation. Elle consiste à garantir aux distributeurs un niveau de marge brute minimal de 10 %. Concrètement, un produit acheté par un distributeur 1€ à son fournisseur, doit être revendu au minimum 1€10 aux consommateurs (hors taxes). Mais contrairement à ce qui est prétendu par le gouvernement, cette mesure n'augmentera pas le revenu agricole car les produits vendus actuellement avec une marge inférieure à 10 % sont essentiellement des produits très transformés de grandes marques, pour lesquels la part de la matière première agricole dans le prix final susceptible de revenir aux agriculteurs est très faible au regard des autres coûts (transformation, emballage, marketing, etc.). De plus, les distributeurs et les fabricants n'ont aucune obligation de reverser aux agriculteurs les sommes ainsi prélevées sur les consommateurs.

Pour les consommateurs en revanche, la mesure aura un effet inflationniste certain et immédiat, désormais reconnu par l'ensemble des acteurs. Ainsi, dans son Avis du 23 novembre 2018 sur cette mesure, l'Autorité de la Concurrence fait état des différentes hypothèses d'inflation, qui s'étalent selon elle de 600 millions à 4,5 milliards d'euros sur les





deux ans d'expérimentation de la mesure. Les analyses, notamment gouvernementales, convergent vers un surcoût sur deux ans de 1,6-1,7 milliard d'euros, soit au moins 800 millions d'euros par an. L'UFC-Que Choisir demande donc l'annulation pure et simple de cette mesure au vu de son effet inflationniste certain et de son incapacité à augmenter le revenu agricole.

Gain de pouvoir d'achat : au moins 800 millions d'euros par an.

3. Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire

Présentation de la mesure : les frais d'incidents bancaires sont facturés par les banques aux consommateurs lorsque ceux-ci dépassent leur autorisation de découvert. Ils représentent une manne estimée à 6,7 milliards d'euros en 2017, dont 2,8 milliards d'euros au titre de la commission d'intervention.

Lorsqu'une opération est susceptible de générer un incident, la commission d'intervention qui est facturée est censée rémunérer la banque pour l'analyse de la solvabilité de son client. Or, ce service n'existe qu'en apparence. La facturation de cette commission intervient avant tout traitement en agence, elle est automatique et systématique.

Alors que la facturation des prestations de résolution des incidents (envois de courriers, capture de la carte bancaire, etc.) suffit à compenser le coût total de la gestion par les banques des incidents bancaires, la commission d'intervention n'est économiquement pas justifiée. « Frais sanction » par excellence, elle est illégitime et doit de fait être supprimée.

Gain de pouvoir d'achat : 2,8 milliards d'euros par an.

4. Faciliter le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte bançaire

Présentation de la mesure : alors que les consommateurs dépensent environ 215 euros de frais bancaires tous les ans, le coût moyen d'un compte a progressé deux fois plus vite que l'inflation depuis 2013 (11 % contre 5 %). De tels excès sont rendus possibles par les difficultés des consommateurs à faire jouer la concurrence. En effet, le taux de mobilité bancaire atteint seulement 2,3 % en France, un niveau trois fois inférieur à la moyenne européenne.

Afin de raviver la concurrence, il est nécessaire d'instaurer un droit à la portabilité du numéro de compte bancaire afin de faciliter une mobilité sans risque d'incident. Dans un tel schéma, qui existe notamment en Suède, les consommateurs garderaient le même numéro de compte lorsqu'ils changeraient de banque. Par conséquent, aucune démarche ne serait nécessaire pour que les virements et prélèvements récurrents (versement des salaires ou retraites, paiement des factures récurrentes, impôts, etc.) soient effectués sur le nouveau compte.

Selon une hypothèse de concurrence accrue, les consommateurs pourraient alors économiser environ 1,2 milliard d'euros tous les ans.

Gain de pouvoir d'achat : 1,2 milliard d'euros par an.





5. Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de performance énergétique atteint

Présentation de la mesure : alors que le logement représente 30 % de la consommation française d'énergie, la rénovation thermique des logements est un enjeu environnemental majeur. Pourtant, le système actuel d'aides publiques est mal conçu. Les subventions (Crédit d'impôt transition énergétique, TVA réduite, Certificats d'économie d'énergie, etc.) varient essentiellement en fonction des équipements et matériaux utilisés, et non de l'efficacité des travaux entrepris. Par exemple, les ouvrants (fenêtres, portes, etc.) représentent en moyenne 15 % des pertes de chaleur et bénéficient pourtant d'une grande partie des aides.

Afin d'améliorer le dispositif d'aide et le rendre véritablement incitatif, l'UFC - Que Choisir propose un dispositif unique et progressif, basé sur la performance atteinte et non sur les équipements installés. Ainsi, un consommateur qui entreprend des travaux coûteux et performants énergétiquement bénéficiera d'aides supérieures à celui qui change un équipement sans gain réel. Ce mécanisme devrait par ailleurs inciter les professionnels à proposer des solutions répondant mieux aux enjeux de la performance énergétique.

Avec une aide publique mieux conçue, il serait ainsi possible, pour une enveloppe d'argent publique totale stable, d'atteindre l'objectif de rénovation énergétique annuel fixé dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments du printemps 2018 à 500 000 logements rénovés par an, et d'améliorer en outre l'efficacité des travaux entrepris. Cela générerait de réelles économies de consommation, bénéfiques tant pour le budget des ménages que pour l'environnement.

Gain de pouvoir d'achat : 450 millions d'euros par an.

6. Appliquer strictement le principe « pollueur-payeur » pour l'eau potable

Présentation de la mesure : le prix de l'eau potable intègre de nombreux coûts (coûts de potabilisation, coûts des réseaux d'adduction, puis après usage par le consommateur, coût d'assainissement avant rejet dans le milieu naturel). Mais le coût spécifique dû à la potabilisation est trop souvent majoré par le traitement des pollutions (pesticides, nitrates, phosphates), qui sont largement présentes dans l'eau des rivières ou des nappes phréatiques utilisées pour la fabrication d'eau potable. Alors que l'agriculture intensive est à l'origine de 60 % des pollutions par les phosphates, de 70 % de celles par les pesticides et de 75 % de celles par les nitrates, elle ne contribue que marginalement aux dépenses de dépollution. L'essentiel de ces coûts est en effet payé par les consommateurs, dans leur facture d'eau. Sur la base de l'estimation réalisée en 2011 par le Commissariat Général au Développement Durable, ces pollutions agricoles génèrent des dépenses supplémentaires de dépollution qui représentent entre 6,6 % à 11,8 % de la facture d'eau, soit aujourd'hui entre 749 et 1 334 millions d'euros par an pour l'ensemble des consommateurs.

L'UFC-Que Choisir demande que les coûts spécifiques du traitement des pollutions d'origine agricole soit progressivement reportés sur les filières agricoles, en application stricte du principe « pollueur-payeur ».

Gain de pouvoir d'achat : 1,04 milliard d'euros par an





7. Allonger la durée de garantie légale, en fonction de la durée de vie des produits

Présentation de la mesure : depuis 2016, et grâce à l'action de l'UFC – Que Choisir, l'ensemble des produits achetés en France bénéficient d'une garantie légale de conformité de 2 ans. Ainsi, pendant les 24 mois suivant l'achat, le vendeur est tenu, en cas de panne du produit, de le réparer ou de l'échanger. Cette mesure est bonne aussi bien pour les consommateurs, puisqu'elle facilite la réparation, l'échange ou le remboursement d'un produit en panne, que pour l'environnement, dans la mesure où elle renforce la durabilité des produits et réduit la quantité de déchets.

Mais pour bien des familles de produits, cette durée est encore insuffisante par rapport aux usages. C'est pourquoi l'UFC - Que Choisir propose d'allonger la durée de garantie légale en fonction de la durée de vie des produits. Les fabricants seraient ainsi encouragés - notamment économiquement - à faire des produits vraiment durables, afin de ne pas être contraints de remplacer leurs appareils trop souvent.

Gain de pouvoir d'achat : non quantifiable, mais important à moyen et long terme.

8. Encadrer les loyers dans les zones tendues de l'ensemble du territoire

Présentation de la mesure : la loi Alur de mars 2014 a introduit un dispositif d'encadrement des loyers dans les zones tendues visant à contenir la hausse des loyers et, à plus long terme, à en favoriser la baisse. Dans les faits, ce dispositif a été mis en place dans deux communes seulement – Paris et Lille – puis, compte tenu de difficultés juridiques, a été abandonné.

La loi Elan de novembre 2018 a permis de résoudre ces difficultés, et a réintroduit ce dispositif, afin de le rendre applicable au niveau communal. Il s'agit dans les faits de limiter les hausses de loyers lors des renouvellements des baux, ou lors d'une nouvelle mise en location, en prenant en compte divers paramètres dont un loyer médian de référence. Or, si des décrets d'application sont toujours attendus, le caractère facultatif de l'encadrement perdure.

Soucieuse de favoriser l'accès de tous au logement, l'UFC - Que Choisir appelle donc de ses vœux une application du dispositif dans l'ensemble des zones tendues, dans les plus brefs délais.

Gain de pouvoir d'achat : non quantifiable.

9. Faciliter le changement et la comparaison des assurances santé

Présentation de la mesure : la cotisation d'une assurance complémentaire santé a augmenté de plus de 50 % depuis 2006, et dépasse 700 € par an en moyenne, et souvent plus du double pour les seniors. Si la hausse du coût de la santé explique une partie de cette inflation, les frais de gestion explosent : ils augmentent ces dernières années deux fois plus rapidement que les remboursements aux assurés. Cette situation inacceptable découle d'une concurrence insuffisante. Le choix de la meilleure offre est en effet fortement compliqué par une présentation hétérogène et excessivement complexe des nombreuses





offres disponibles. Les termes employés sont obscurs et varient d'un contrat à l'autre, tandis que l'ambiguïté bien commode sur les pourcentages de remboursement ou sur ce qui relève de l'assurance maladie et des complémentaires santé est utilisée à plein.

C'est pourquoi l'UFC – Que Choisir milite pour un « choc de concurrence » sur l'assurance santé, qui passe par la résiliation possible à tout moment, une présentation harmonisée et plus lisible des garanties proposées, et une information sur le taux de redistribution de chaque organisme, c'est-à-dire la part des cotisations qui est retournée vers la communauté des assurés. Cette mise sous tension des organismes assureurs les contraindrait à enfin réduire leurs frais de gestion. Revenir simplement au niveau de frais en vigueur cinq ans en arrière générerait 1,2 milliard d'économies pour les assurés.

Gain de pouvoir d'achat : 1,2 milliard d'euros par an

10. Réguler les dépassements d'honoraires

Présentation de la mesure: les usagers ont réglé, en 2017, 2,7 milliards d'euros de dépassements d'honoraires lors de consultations ou d'actes médicaux. La majorité de ces dépenses n'est pas remboursée par les complémentaires santé, et est entièrement à la charge des usagers. La progression de ce reste-à-charge est spectaculaire, puisque les dépassements ont plus que doublé depuis en quinze ans. Pour tenter d'endiguer cette tendance, le gouvernement a mis en place l'Option de pratique tarifaire maîtrisée, ou OPTAM. Les médecins qui adhèrent à ce dispositif s'engagent à modérer leurs dépassements, en échange de diverses aides financières publiques. Mais l'efficacité de l'OPTAM est limitée par son caractère facultatif: les médecins qui veulent rester en « secteur 2 », c'est-à-dire continuer à dépasser sans réel contrôle, sont libres de le faire.

C'est pourquoi, pour lutter contre le renoncement aux soins, l'UFC – Que Choisir demande une régulation des dépassements d'honoraires pour tous les médecins, en appliquant les règles de l'OPTAM à l'ensemble des médecins qui facturent des dépassements d'honoraires.

Gain de pouvoir d'achat : 650 millions d'euros par an

11. Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis

Présentation de la mesure : le coût de la formation à la conduite pour obtenir le permis B s'élève en moyenne à 1800 €. Derrière cette moyenne se cache une forte disparité départementale, pouvant s'expliquer en partie par des coûts de fonctionnement différents selon le lieu d'implantation, mais une étude de l'UFC – Que Choisir a mis en évidence que les différences de prix avaient également pour explication les différents degrés de concurrence sur le territoire. Il convient dès lors de mettre en place les réformes pour renforcer la concurrence, afin de rendre moins coûteuse la formation à la conduite.

Ces réformes consisteraient à établir une réglementation favorable à l'émergence d'autoécoles en ligne, qui tirent profit des économies permises par le numérique. En outre, il s'agit de modifier les règles d'attribution des places à l'examen pratique du permis de conduire, pour favoriser l'émergence de nouveaux acteurs.





Enfin, l'association demande de permettre à des enseignants qualifiés indépendants de proposer des heures de conduite, au-delà d'un socle obligatoire d'heures de conduite en auto-écoles.

Gain de pouvoir d'achat : 365 millions d'euros par an.

12. Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles

Présentation de la mesure : dans le budget automobile des Français (5900 € par an), la réparation et l'entretien représentent le deuxième poste de dépense (17,5 % du budget), derrière le financement du véhicule mais loin devant le carburant ou l'assurance. Or, le prix de ces prestations s'est envolé de 75 % en deux décennies (contre 32 % d'inflation générale)!

L'une des causes de cette évolution tient au monopole dont disposent les constructeurs automobiles sur les pièces de carrosserie. En France en effet, à la différence de nombreux pays européens, les constructeurs sont les seuls à décider qui a le droit de fabriquer et qui a le droit de vendre les pièces détachées de carrosserie (pare-chocs, phare, rétroviseur, etc.). Par conséquent, le prix de ces pièces, et donc de la réparation automobile, est bien plus élevé chez nous que chez nos voisins. Une étude de l'UFC – Que Choisir avait montré que, pour des pièces de carrosserie similaires, le prix d'une pièce d'un fabricant alternatif était en moyenne 34 % inférieur au prix du constructeur. Ces surcoûts se répercutent directement sur les primes d'assurance automobile, qui prennent en charge une grande partie des réparations. En supprimant ce monopole sur les pièces de carrosserie, les consommateurs pourraient économiser jusqu'à 415 millions d'euros par an.

Gain de pouvoir d'achat : 415 millions d'euros par an.





Annexe méthodologique

Pour établir ce plan, l'UFC – Que Choisir a recherché, dès que cela était possible, à quantifier les gains permis en faveur du pouvoir d'achat, si les réformes préconisées étaient entreprises. Le plus souvent, ces estimations sont dérivées d'études publiées par notre association ces dernières années, qui ont été mises à jour à partir des dernières données économiques disponibles. Sont recensées ci-dessous, thème par thème, les principales sources utilisées, ainsi que le rappel des études publiées par l'UFC – Que Choisir en lien avec les thématiques étudiées, dans lesquelles sont disponibles plus de renseignements sur la méthodologie employée.

Alimentation

Sources utilisées:

Observatoire de la formation des prix et des marges Autorité de la Concurrence IRI Vision Données de marché

Etudes publiées:

Etude d'évolution des prix pour 13 références de filet de poulet et d'escalope de volaille, réalisée entre mars et décembre 2011, sur 237 hypermarchés et supermarchés, dans 75 départements, 2012, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-envolee-des-prix-de-la-volaille-de-26-en-cinq-ans-les-consommateurs-en-ont-assez-de-se-faire-plumer-n12355/

Etude sur la construction des prix pour le lait de consommation et le poulet dans le contexte des hausses des prix des matières premières agricoles de 2007 et 2010, 2011, <a href="https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-etude-sur-la-construction-des-prix-pour-le-lait-de-consommation-et-le-poulet-dans-le-contexte-des-hausses-des-prix-des-matieres-premières-agricoles-de-2007-et-2010-n13215/?dl=16253

Etude sur le bœuf, le porc et la volaille Les prix à la consommation se déconnectent des prix agricoles, 2009, https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-etude-sur-le-boeuf-le-porc-et-la-volaille-les-prix-a-la-consommation-se-deconnectent-des-prix-agricoles-n13295/?dl=16297





Banque

Sources utilisées:

Rapports du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)
Observatoire de l'inclusion bancaire
Observatoire des métiers de la Banque
Fédération bancaire française (FBF)
Panorabanque
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
Comparateur de tarifs UFC-Que Choisir
Données de marché

Etudes publiées:

Plafonnement des frais d'incidents bancaires, l'arbre qui cache la forêt, 2018, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-plafonnement-des-frais-d-incidents-bancaires-l-arbre-qui-cache-la-foret-n58313/

Tarifs bancaires : la guerre des prix n'a pas eu lieu, 2018,

https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-tarifs-bancaires-2018-la-guerre-des-prix-n-a-pas-eu-lieu-n50096/

Bilan de la Loi Macron, beaucoup de bruit pour rien, 2018,

https://www.quechoisir.org/billet-du-president-bilan-de-la-loi-macron-de-mobilite-bancaire-beaucoup-de-bruit-pour-rien-n56961/

Mobilité bancaire : des mythes à la réalité, 2014, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-mobilite-bancaire-des-mythes-a-la-realite-2-milliards-d-euros-de-pouvoir-d-achateconomisables-n12941/

Pour une carte bancaire responsable, 2011, https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-carte-bancaire-l-ufc-que-choisir-pour-une-carte-bancaire-responsable-n11631/

Energie / Environnement

Sources utilisées :

ADEME

SOeS (Ministère de l'environnement) Commissariat général au développement durable

Etudes publiées:

Préservation de la ressource aquatique L'UFC-Que Choisir lance un S. Eau S. !, 2017, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-preservation-de-la-ressource-aquatique-lufc-que-choisir-lance-un-s-eau-s-n47552/?dl=29100

Où peut-on boire de l'eau du robinet en France et comment préserver cette ressource ?, 2017, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-carte-interactive-ufc-que-choisir-sur-l-eau-du-robinet-en-france-mieux-preserver-la-ressource-pour-une-cons-eau-sans-moderation-n24025/?dl=22569





La qualité de l'eau potable en France "A vau l'eau" ?, 2014,

https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-la-qualite-de-l-eau-potable-en-france-a-vau-leau-n11811/?dl=15415

Qualité de l'eau potable en France (E)au secours ?, 2012,

https://www.quechoisir.org/dossier-de-presse-qualite-de-l-eau-potable-en-france-e-au-secours-n13159/?dl=16225

Santé

Sources utilisées:

Assurance Maladie Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution Fonds CMU

Etudes publiées:

Complémentaires santé : Lisibilité en berne, grave dérive des frais de gestion, 2018, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-complementaires-sante-lisibilite-en-berne-grave-derive-des-frais-de-gestion-n55901/

Accès aux soins en France : La fracture sanitaire s'aggrave, 2016, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-acces-aux-soins-en-france-la-fracture-s-aggrave-n21799/

Transports

Sources utilisées:

Comité des Constructeurs Français d'Automobiles Sécurité et réparation automobiles (SRA) Données de marché

Etudes publiées:

Enquête auto-écoles : Les trop nombreuses sorties de route imposent une réforme d'ampleur, 2016, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-enquete-auto-ecoles-les-trop-nombreuses-sorties-de-route-imposent-une-reforme-d-ampleur-n22555/

Monopoles des constructeurs sur les pièces de carrosserie : Un privilège payé plein pot par le consommateur, 2011, https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-monopoles-des-constructeurs-sur-les-pieces-de-carrosserie-un-privilege-paye-plein-pot-par-le-consommateur-n13167/



